

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 5 février 2024 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 15 janvier 2024 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-01-001

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2024, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

4.8 Demande d'organisation d'une réception civique.

11.3 Embauche d'un nouveau directeur général Ville d'Acton Vale.

REPORTER:

L'item 8.1 est reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023.

3.2 - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023.

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Invitation au souper de porc braisé annuel de la Paroisse St-André.

- 4.2 - Demande d'appui pour les Journées de la persévérance scolaire (#JPS2024).
- 4.3 - Demande de sollicitation de l'Association pulmonaire du Québec.
- 4.4 - Invitation à une dégustation vins et fromages, organisée par la Foire agroalimentaire de la région d'Acton.
- 4.5 - Demande de consentement à une requête présentée par la compagnie Bob Magnale, artisans brasseurs.
- 4.6 - Demande d'utilisation du préau au parc Donald-Martin - Cours de danse country.
- 4.7 - Demande de campement au parc Donald-Martin.
- 4.8 - Demande d'organisation d'une réception civique.

5 - CONSEIL

- 5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
- 5.2 - Résolution pour demander au ministère des Transports du Québec que la présente résolution tienne lieu de dépôt de garantie de la part de la Ville d'Acton Vale.
- 5.3 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par l'Union des municipalités du Québec - Cotisation annuelle.
- 5.4 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.5 - Réfection de la bibliothèque.

6 - RAPPORTS MENSUELS

- 6.1 - Dépôt du rapport du service incendie.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

- 8.1 - Résolution pour autoriser la signature d'une entente à intervenir avec le ministère des Transports du Québec et désigner la signataire.

9 - TRÉSORERIE

- 9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.
- 9.2 - Résolution pour accepter les dépenses incompressibles de la Ville d'Acton Vale pour l'année 2024.
- 9.3 - Résolution pour autoriser des paiements dans des circonstances particulières.
- 9.4 - Radiation d'intérêts et pénalités suite à une vente sous contrôle de justice par huissier.

10 - GREFFE MUNICIPAL

- 10.1 - Adoption du règlement 003-2024 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles.
- 10.2 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada - Responsabilités civiles.
- 10.3 - Adoption du calendrier de conservation des documents et autorisation de signature.

11 - RESSOURCES HUMAINES

11.1 - Résolution afin d'autoriser le paiement aux employés(es) du partage de réduction du taux de l'assurance-emploi.

11.2 - Résolution pour autoriser la signature de la politique des cadres 2024-2028 et désigner les signataires.

11.3 - Embauche d'un nouveau directeur général Ville d'Acton Vale.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

14.1 - Résolution pour autoriser une demande de soumissions, par voie d'appel d'offres, pour la fourniture de matériaux granulaires.

14.2 - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'appel d'offres, pour l'exécution des travaux de pavage 2024.

14.3 - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'invitation, pour le fauchage des levées de fossés - 2024.

14.4 - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée - Signalisation 2024 - Recopiage des lignes déjà existantes.

14.5 - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée - Signalisation 2024 - Camion traceur.

14.6 - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'invitation, pour la fourniture et l'installation de bordures moulées en place.

15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003 (rue Landry).

18.2 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003 (rue Landry).

19 - VARIA

19.1 - Vote de félicitations.

19.2 - Vote de remerciement.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-01-002

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2023 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-003

3.2 - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2023 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2024-01-004

4.1 - Invitation au souper de porc braisé annuel de la Paroisse St-André.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 160 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à Fabrique de la Paroisse Saint-André pour l'achat de QUATRE (4) billets à 40,00 \$ afin de permettre à quatre personnes d'assister au souper de porc braisé annuel de la Paroisse Saint-André qui aura lieu le 3 février prochain au sous-sol de l'église Saint-André.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-005

4.2 - Demande d'appui pour les Journées de la persévérance scolaire (#JPS2024).

Attendu que les *Journées de la persévérance scolaire* (#JPS2024) auront lieu du 12 au 16 février 2024;

Attendu que l'IRCM a fait parvenir quelques épinglettes aimantées à l'effigie des *JPS* à l'attention des élus, pour que ces derniers les porter avec fierté pour démontrer leur support au mouvement;

Attendu que le jeudi 15 février 2024 se tiendra le jeudi PerséVERT et que l'IRCM invite les élus à partager une photo avec un accessoire ou un vêtement vert en utilisant le mot-clic #perséVERT2024 pour aider à créer une vague verte de soutien sur les médias sociaux;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que les élus appuient les *Journées de la persévérance scolaire* qui auront lieu du 12 au 16 février 2024 et que ces derniers partageront une photo avec un

accessoire ou un vêtement vert en utilisant le mot-clic #perséVERT2024 pour aider à créer une vague verte de soutien sur les médias sociaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-006

4.3 - Demande de sollicitation de l'Association pulmonaire du Québec.

Attendu que l'Association pulmonaire du Québec (APQ), en collaboration avec Santé Canada, sollicite la Ville d'Acton Vale à participer à la campagne Villes et municipalités contre le radon, afin de sensibiliser les citoyens au danger que le radon représente;

Attendu que l'Association souhaite que la Ville d'Acton Vale informe ses citoyens qu'une plateforme est en ligne sur leur site Web donnant accès aux données des mesures de radon d'un secteur donné;

Attendu que l'Association souhaite mettre à la disposition de la Ville d'Acton Vale tout le matériel promotionnel numérique afin que cette dernière soutienne la campagne et conscientise ses citoyens;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette il est résolu :

Que le conseil en prenne acte, puisque la Ville d'Acton Vale sensibilise déjà ses citoyens via son site internet, conformément à Santé Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-007

4.4 - Invitation à une dégustation vins et fromages, organisée par la Foire agroalimentaire de la région d'Acton.

...La conseillère Johanne Joannette quitte son siège.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 375 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à Foire agroalimentaire de la région d'Acton, pour l'achat de CINQ (5) billets au coût de 75,00 \$ chacun, pour assister à la « Dégustation vins et fromages » qui aura lieu le 24 février 2024, au Centre sportif d'Acton Vale, salle 5.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...La conseillère Johanne Joannette reprend son siège.

2024-01-008

4.5 - Demande de consentement à une requête présentée par la compagnie Bob Magnale, artisans brasseurs.

Attendu que la compagnie Bob Magnale artisans brasseurs, soumet une demande à la Ville afin de faire un événement pour le Super Bowl, le dimanche 11 février 2024;

Attendu qu'elle demande de repousser l'heure de la fermeture à 23h pour cet événement;

Attendu qu'elle entend faire appel à un service de traiteur pour servir de la nourriture sur place;

Attendu que la résolution 2023-06-254 spécifiait que pour la tenue d'événements spéciaux, pour lesquels une modification des heures d'ouverture permise est prévue, devrait être autorisée au préalable par le conseil municipal;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la tenue de l'événement, le dimanche 11 février 2024, et ce, jusqu'à 23h ;

Qu'elle doit s'assurer de détenir tous les permis requis et conformes de toutes les instances, autres que la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-009

4.6 - Demande d'utilisation du préau au parc Donald-Martin - Cours de danse country.

Attendu que madame Nicole Vallée, professeure de danse country aux loisirs, soumet une demande au Conseil pour l'utilisation du préau au parc Donald-Martin, afin d'y offrir des soirées de danse country gratuitement, les lundis, qui débuteraient à la fin mai;

Attendu que madame Vallée demande également d'avoir accès au panneau électrique lors de ces soirées;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville autorise madame Vallée à utiliser, les lundis, le préau du parc Donald-Martin, avec accès au panneau électrique, pour offrir des soirées de danse country gratuitement;

Que l'utilisation du préau au parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à madame Vallée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-010

4.7 - Demande de campement au parc Donald-Martin.

Attendu que les scouts d'Acton Vale déposent une demande à la Ville afin de pouvoir installer leurs tentes protecteurs au parc Donald-Martin le samedi 27 janvier 2024;

Attendu que les scouts auront des cours théoriques avant leur arrivée au parc Donald-Martin et que l'arrivée est prévue vers 11h et que le démontage final et retour vers leur local se fera en soirée, maximum 19h;

Attendu que ces derniers demandent d'avoir la possibilité de faire un feu de camp à l'extérieur des tentes et de faire des tables à feu;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale autorise les scouts d'Acton Vale à tenir leur activité au parc Donald-Martin le samedi 27 janvier 2024;

Que la Ville d'Acton Vale demande aux scouts de bien vouloir s'identifier, soit par l'installation de leur drapeau ou d'une affiche à leur nom;

Que ces derniers s'engagent à remettre le terrain dans le même état que lors de la prise de possession;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, à la Sûreté du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-011

4.8 - Demande d'organisation d'une réception civique.

Attendu que le club de baseball Sénior d'Acton Vale désire souligner la performance de l'équipe, « Les Castors d'Acton Vale », pour avoir remporté le championnat de la Ligue de Baseball Majeur du Québec;

Attendu qu'une demande est faite auprès de la Ville, afin que cette dernière accueille un groupe d'environ 30 personnes pour une réception civique à la salle du conseil située à l'Hôtel de Ville, le samedi 10 février 2024 de 15h à 17h;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser la tenue de la réception civique à la salle du conseil située à l'Hôtel de Ville, le samedi 10 février 2024 de 15h à 17h, en l'honneur du club de baseball Sénior « Les Castors d'Acton Vale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense prévue.

2024-01-012

5.2 - Résolution pour demander au ministère des Transports du Québec que la présente résolution tienne lieu de dépôt de garantie de la part de la Ville d'Acton Vale.

Considérant que la Ville d'Acton Vale prévoit effectuer ou faire effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc, etc.) au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;

Considérant que les travaux prévus seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que dans chacun de ces cas, la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention ou permission de Voirie avant d'effectuer chacun des travaux;

Considérant également que la Ville d'Acton Vale doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention ou permission de Voirie est délivré par le ministère des Transports du Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Ville d'Acton Vale demande au ministère des Transports du Québec que la présente résolution tienne lieu de dépôt de garantie de la part de la municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

Que la Ville s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de Voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de Voirie demandée;

Que le contremaître des Travaux publics, l'assistant contremaître et la direction générale de la Ville soient habilités à signer les demandes de permis d'intervention ou permission de Voirie, selon le cas, à titre de représentants (es) autorisés (es).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-013

5.3 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par l'Union des municipalités du Québec - Cotisation annuelle.

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 176.42 \$ (incluant les taxes) ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à l'Union des municipalités du Québec, représentant la cotisation annuelle basée sur le décret de population du ministère des Affaires municipales qui sera en vigueur le 01 janvier 2024, excluant la tarification au Carrefour du capital humain – Référence facture 1329557.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-014

5.4 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.5 - Réfection de la bibliothèque.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.5, relatif aux travaux de réfection de la bibliothèque;

Attendu la recommandation de madame Hélène Beaudry, architecte, de la firme Beaudry Palato;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 131 533.10 \$ plus taxes, à 2BR Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no.5;

De financer cette dépense comme suit par le fonds canadien de revitalisation des communautés;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.5 – Travaux de réfection de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 - Résolution pour autoriser la signature d'une entente à intervenir avec le ministère des Transports du Québec et désigner la signataire.

... L'item 8.1 est reporté à une séance ultérieure.

9 - TRÉSORERIE

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.

2024-01-015

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none"> Liste des chèques émis et des paiements directs du 30-11-2023 au 31-12-2023 	253 666.29 \$
<ul style="list-style-type: none"> Paiements par AccesD du 01-12-2023 au 31-12-2023 	289 402.76 \$
<ul style="list-style-type: none"> Salaires et REER pour le mois de décembre 2023 	170 152.16 \$
<ul style="list-style-type: none"> Remboursement par carte de crédit -Loisirs du 01-12-2023 au 31-12-2023 	0.00 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none"> Pour le mois de décembre 2023 	66 601.27 \$
Grand Total	779 822.48 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-016

9.2 - Résolution pour accepter les dépenses incompressibles de la Ville d'Acton Vale pour l'année 2024.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter la liste des dépenses incompressibles de la Ville d'Acton Vale pour l'année 2024, telle que soumise, au montant total de 7 781 210\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-017

9.3 - Résolution pour autoriser des paiements dans des circonstances particulières.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le paiement pour l'exercice 2024, dans des circonstances particulières :

- Le paiement des dépenses incompressibles découlant d'une résolution autorisant ces dépenses.
- Les paiements effectués aux fins de profiter d'un escompte ou afin de ne pas encourir de frais d'intérêt, de pénalité ou de coupure de service.
- Le paiement des remboursements des dépenses aux employés afin de se conformer aux exigences des conventions collectives et/ou toute autre convention de travail.
- Le paiement d'une dépense afin de se conformer à un contrat, à une entente, à un bail ou à la loi.
- Le paiement d'une dépense reliée aux honoraires exigés pour les animations offertes à la bibliothèque municipale.
- Les remboursements en capital et intérêts ainsi que l'escompte relativement à la dette à long terme.
- Le remboursement de prêt au fonds de roulement tel que prévu au budget de l'exercice.
- Le paiement des remboursements de trop-perçu et de toute somme à payer figurant comme passif.
- Le paiement de certains déboursés aux institutions financières concernées lors de refinancements d'emprunts à long terme.
- Le paiement de la quote-part à la MRC et à la RIGDRM.
- Le paiement de la formation et/ou congrès afin de respecter la date limite d'inscription.
- Le paiement pour l'entretien du passage à niveau.
- Le paiement pour les inscriptions aux compétitions de gymnastique.
- Le remboursement suite à l'annulation d'une inscription ou d'une location pour des services de loisirs.
- Le renflouement des petites caisses.
- Les autres cas d'exception approuvés par la direction générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-018

9.4 - Radiation d'intérêts et pénalités suite à une vente sous contrôle de justice par huissier.

Attendu que le matricule 7556-74-3002-0-000-0000 a fait l'objet d'une vente sous contrôle de justice par huissier le 6 avril 2023;

Attendu que le matricule 7556-74-3002-0-000-000 a fait l'objet d'une seconde vente par le nouvel acquéreur le 29 novembre 2023;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu le paiement de l'huissier qu'à la fin décembre 2023, ce qui a encouru des intérêts et pénalités au dossier;

Attendu que le dernier acquéreur a payé les taxes, pénalités et intérêts non payés entre la date de la vente faite par l'huissier et celle de son achat le 29 novembre 2023;

Attendu le délai entre la vente et la réception de la somme de l'huissier, il y a lieu de radier les intérêts et pénalités entre le 29 novembre 2023 et le 31 décembre 2023, afin de régulariser le dossier du matricule 7556-74-3002-0-

000-0000;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le Conseil municipal autorise la trésorière à radier les intérêts et pénalités du 29 novembre 2023 au 31 décembre 2023, pour le matricule 7556-74-3002-0-000-0000 totalisant un montant de 28.06 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

2024-01-019

10.1 - Adoption du règlement 003-2024 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 003-2024 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 18 décembre 2023, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

« Règlement numéro 003-2024 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-020

10.2 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada - Responsabilités civiles.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu la facture pour le renouvellement de la police d'assurance responsabilités civiles de la Ville d'Acton Vale;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 125 777.16 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420, à BFL pour le renouvellement de la police d'assurance responsabilités civiles, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-021

10.3 - Adoption du calendrier de conservation des documents et autorisation de signature.

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du

Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi ;

Attendu que la Ville d'Acton Vale n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'autoriser la greffière, Claudine Babineau, OMA, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2024-01-022

11.1 - Résolution afin d'autoriser le paiement aux employés(es) du partage de réduction du taux de l'assurance-emploi.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser une dépense, ainsi que le paiement aux employés(es) de la somme suivante :

Partage de réduction du taux de l'assurance-emploi pour un montant de 912.31 \$ correspondant à une portion de 5/12 de la somme totale économisée à même les postes budgétaires 02-xxx-00-232.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-023

11.2 - Résolution pour autoriser la signature de la politique des cadres 2024-2028 et désigner les signataires.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter la politique des cadres 2024-2028, telle que déjà présentée aux membres du Conseil, de désigner le maire, la conseillère Pierrette Lajoie, la directrice générale, ainsi que le personnel-cadre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite politique des cadres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-024

11.3 - Embauche d'un nouveau directeur général Ville d'Acton Vale.

Attendu que pour faire suite au départ à la retraite de madame Nathalie Ouellet, comme directrice générale de la Ville d'Acton Vale, en date du 1^{er} mars 2024, le Conseil a procédé à une offre à l'interne auprès des cadres;

Attendu que monsieur Stéphane Chagnon a manifesté son intérêt pour le poste;

Attendu que pour le poste de directeur général, le maire recommande le changement de statut de monsieur Stéphane Chagnon au 15 janvier 2024;

Attendu que les conditions de travail et la description du poste sont prévues dans un contrat à intervenir entre les parties;

Attendu que pendant la période de formation, madame Nathalie Ouellet demeure responsable de la direction générale de la Ville d'Acton Vale. Monsieur Chagnon sera reconnu comme directeur général à partir du 2 mars 2024;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur Stéphane Chagnon à titre de directeur général de la Ville d'Acton Vale à compter du 2 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

2024-01-025

14.1 - Résolution pour autoriser une demande de soumissions, par voie d'appel d'offres, pour la fourniture de matériaux granulaires.

Attendu que le contrat pour la fourniture de matériaux granulaires vient à échéance le 1^{er} mars 2024;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale des soumissions, par voie d'appel d'offres, pour la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1^{er} mars 2024 au 1^{er} mars 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-026

14.2 - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'appel d'offres, pour l'exécution des travaux de pavage 2024.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-027

14.3 - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'invitation, pour le fauchage des levées de fossés - 2024.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le fauchage des levées de fossés, sur une base de 2 coupes effectuées sur le territoire de la Ville et de 3 coupes sur une partie du territoire de la Ville durant l'été 2024 le tout, tel que spécifié au devis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-028

14.4 - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée - Signalisation 2024 - Recopiage des lignes déjà existantes.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée – Signalisation 2024 – Recopiage des lignes de rue déjà existantes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-029

14.5 - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée - Signalisation 2024 - Camion traceur.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée – Signalisation 2024 – Camion traceur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-030

14.6 - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'invitation, pour la fourniture et l'installation de bordures moulées en place.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la fourniture et l'installation de bordures moulées en place.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

2024-01-031

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003 (rue Landry).

...Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Attendu que le représentant de la compagnie 9383-9348 Québec Inc. a soumis une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003 concernant l'implantation d'une aire de stationnement projetée sur le lot 6 589 375 à Acton Vale;

Attendu que cette aire de stationnement comportant 9 cases est destinée à desservir une résidence projetée qui compterait 6 logements;

Attendu que l'aire de stationnement projetée ainsi qu'une partie de l'allée de circulation la desservant seraient situées à une distance de 65 cm de la limite de propriété arrière.

Attendu que l'article 9.5.1 du règlement de zonage No: 069-2003 stipule quant à lui qu'une distance minimale de 90 cm doit être respectée entre une aire de stationnement et les limites de propriété, soit une dérogation de 25 cm par rapport à la distance à respecter entre l'aire de stationnement et la limite arrière de la propriété;

Attendu qu'en étant ainsi implantée, l'aire de stationnement respecterait les autres dispositions réglementaires applicables, dont notamment l'article 9.4.1 du règlement de zonage No: 069-2003 qui stipule que pour les habitations multifamiliales de classe C, le stationnement n'est permis que dans les cours latérales et arrière;

Attendu que l'aire de stationnement projetée donnerait sur la cour arrière de l'immeuble voisin et que l'espace est présentement occupé par une aire de stationnement multi cases desservant une résidence de 6 logements appartenant au demandeur;

Attendu que cet aménagement vise à optimiser l'espace disponible et permettrait de rencontrer un objectif de densification de plus en plus préconisé par la municipalité;

Attendu la recommandation No: 049-2023 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 13 décembre 2023, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ces demandes;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter la recommandation No: 049-2023 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-032

18.2 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003 (rue Landry).

...Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Attendu que le représentant de la compagnie 9383-9348 Québec Inc. a soumis une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003 concernant l'implantation d'une aire de stationnement projetée sur le lot 6 589 376 à Acton Vale;

Attendu que cette aire de stationnement comportant 9 cases est destinée à desservir une résidence projetée qui compterait 6 logements;

Attendu que l'aire de stationnement projetée ainsi qu'une partie de l'allée de circulation la desservant seraient situées à une distance de 68 cm de la limite de propriété arrière;

Attendu que l'article 9.5.1 du règlement de zonage No: 069-2003 stipule quant à lui qu'une distance minimale de 90 cm doit être respectée entre une aire de stationnement et les limites de propriété, soit une dérogation de 22 cm par rapport à la distance à respecter entre l'aire de stationnement et la limite arrière de la propriété;

Considérant qu'en étant ainsi implantée, l'aire de stationnement respecterait les autres dispositions règlementaires applicables, dont notamment l'article 9.4.1 du règlement de zonage No: 069-2003 qui stipule que pour les habitations multifamiliales de classe C, le stationnement n'est permis que dans les cours latérales et arrière;

Attendu que l'aire de stationnement projetée donnerait sur la cour arrière de l'immeuble voisin et que l'espace est présentement occupé par une aire de stationnement multi cases desservant une résidence de 6 logements appartenant au demandeur;

Attendu que cet aménagement vise à optimiser l'espace disponible et permettrait de rencontrer un objectif de densification de plus en plus préconisé par la municipalité;

Attendu la recommandation No: 050-2023 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 13 décembre 2023, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ces demandes;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter la recommandation No: 050-2023 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19 - VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

2024-01-033

19.1 - Vote de félicitations.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

Que le Conseil adresse des félicitations aux membres du comité organisateur du Tournoi M11-M13, ainsi qu'aux bénévoles qui ont participé activement à la réussite de ce tournoi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-034

19.2 - Vote de remerciement.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de remercier tous les organismes, tels que, Les PARA, Radio-Acton, SADC et la Chambre de commerce, de s'être joints à la Ville d'Acton Vale pour l'organisation de *Célébrons Ensemble*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 17.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 17.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix-sept minutes (20;17).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date